

Conseil d'administration 05-2026 du 1er octobre 2026

Point « Délégation de compétence du directeur général relative au Fonds de restructuration des locaux d'activité 2 (FRLA 2) »

Délibération n° 2026-23 du 01/10/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- Vu les articles L. 1231-1 à L. 1233-6 et R. 1231-1 à D. 1233-30 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la convention de transfert entre l'Etat et l'ANCT relative à la gestion, dans le cadre du fonds du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires/fonds vert, de la mesure en faveur de la restructuration des locaux d'activités en date du 6 juillet 2023 et ses avenants successifs ;
- Vu la délibération n° 2023-11 en date du 29 juin 2023 ;
- Vu la note de présentation.

A la majorité des membres présents ou suppléés, décide :

D'autoriser le directeur général à signer tout contrat ou avenant subséquent :

- venant en exécution ou en modification d'un contrat de partenariat ayant accordé un montant global de subvention supérieur à 1 000 000 d'euros (1 millions d'euros) au titre du Fonds de restructuration des locaux d'activité 2 (FRLA 2)
- dont la signature par le directeur général a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration dont la liste est annexée aux présentes et
- n'entraînant pas d'augmentation de l'enveloppe de crédits accordée à l'opérateur dans le cadre du contrat de partenariat susmentionné.

Fait à Paris, le 01/10/2026

Le président du conseil d'administration


Christophe BOUILLON

N° de la convention	Fonds	Nom du porteur	Date décision	Subvention
CONV00000033	FRLA2	SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT	24/11/2021	4 800 848,00 €
CONV00000034	FRLA2	Siab Sepa - Sté d'équipement des Pays de l'Adour	29/11/2021	1 358 490,25 €
CONV00000047	FRLA2	SPL SOCAREN	09/03/2023	3 230 766,00 €
CONV00000070	FRLA2	SPL AVENIR REUNION	09/03/2023	1 239 975,00 €
CONV00000140	FRLA2	CRISTAL HABITAT	30/05/2023	1 759 846,00 €
CONV00000967	FRLA2	FONCIERE COMMERCES DEVELOPPEMENT AIX MARSEILLE PROVENCE	14/05/2024	1 535 055,00 €
CONV00000972	FRLA2	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	10/07/2024	1 639 057,75 €
CONV000001017	FRLA2	SNC VERNON PAPETERIE	02/10/2024	1 121 671,00 €
CONV000001086	FRLA2	SAS COSSERAT	02/10/2024	2 162 521,00 €
CONV000001370	FRLA2	SEM PAU PYRENEES	27/05/2025	3 100 000,00 €
CONV000001920	FRLA2	SCI MORNE HOUEL STACE	05/05/2026	1 193 939,00 €
CONV000001665	FRLA2	LOT ET GARONNE DEVELOPPEMENT (1)	21/10/2025	631 642,00 €
CONV000001522	FRLA2	BELLEVILLES (2)	23/06/2025	920 720,00 €
	(1)	présenté en CA car le montant total des crédits accordés à l'opérateur était supérieur à 1PME		
	(2)	avenants présentés au CA car le montant total des crédits accordés à l'opérateur était supérieur à 1ME		